
Renvoi au comité des domaines de la pétition des administrateurs et facteurs des postes et messageries qui demandent à transporter leur bureau au Louvre, lors de la séance du 1er frimaire an II (21 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines de la pétition des administrateurs et facteurs des postes et messageries qui demandent à transporter leur bureau au Louvre, lors de la séance du 1er frimaire an II (21 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 607;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40970_t1_0607_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Pron s'élançait à la tribune; il s'offre pour être un des cavaliers jacobins que fournira la Société de Vitry-sur-Marne. Il dépose sur le bureau une somme de 10 livres.

La souscription s'ouvre, les membres se précipitent au bureau pour déposer leur offrande. Les officiers du 11^e régiment de hussards, présents à la séance déposent une somme de 280 livres; Sainte-Foy souscrit pour l'équipement d'un cheval. Chacun, suivant ses facultés, dispute de générosité et de désintéressement.

Un officier du 11^e régiment dit qu'il possède deux sabres; il en dépose un pour le Jacobin qui s'est dévoué. La Société le charge de le donner lui-même au brave sans-culotte Pron. Celui-ci le reçoit en jurant qu'il ne tombera de ses mains que quand la patrie n'aura plus d'ennemis à vaincre.

L'exemple de Pron est suivi par Heuri, qui se dévoue également pour la patrie. Les deux cavaliers jacobins reçoivent, au nom de la Société, l'accolade du président, et, sur la motion faite par un membre, il est arrêté qu'extrait du procès-verbal de ce jour sera envoyé à la Société de Franciade, aux Jacobins et à toutes les Sociétés du département.

Pour extrait conforme :

DESCIENS, secrétaire.

Les administrateurs et facteurs des postes et messageries déposent sur le bureau les médailles et écussons qu'ils possèdent, restes infâmes de l'ancien despotisme. Ces administrateurs annoncent que depuis la réunion des messageries aux postes, cette régie a déjà produit, depuis le 1^{er} mai jusqu'au 15 brumaire, 4,500,000 livres d'économie à la trésorerie nationale. Ils demandent que l'administration des postes et messageries, dont le local actuel est trop resserré, soit transportée au Louvre.

Mention honorable, renvoi au comité des domaines (1).

Suit la lettre des administrateurs des postes et messageries (2).

A la Convention nationale.

« 1^{er} frimaire, an II de la République française, une et indivisible.

« Législateurs,

L'administration des postes et messageries, avant de vous exposer l'objet de sa pétition, croit devoir, en deux mots, vous prémunir contre les atteintes de la cupidité et de la malveillance.

« Vous vous rappelez, sans doute, des obstacles multipliés que l'on a apportés à la réunion des messageries aux postes et surtout à la mise en régie de cette première partie. Eh bien, législateurs, cette régie a déjà produit, depuis le 1^{er} mai au 15 brumaire, c'est-à-dire pendant 6 mois et 5 jours, 4,500,000 livres d'économie à la Trésorerie nationale. Cet aperçu doit suffire pour vous éclairer, et sur ce que l'on a fait, et sur ce que l'on pourrait encore tenter pour tromper votre religion.

« Nous ne tarderons pas, législateurs, à vous présenter le tableau des améliorations et des avantages immenses résultant de l'opération sage et économique que vous avez ordonnée en réunissant les postes et messageries.

« *Les administrateurs des postes et messageries,*

« G. CATHERINE; BOUDIN; CABOCHE; A. MOURET; ROUVIER. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 17.
(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 797.

Bordereau général des recettes et dépenses de l'administration des messageries nationales, depuis le 1^{er} mai 1793 jusqu'au 5 novembre suivant (vieux style) ou 15 brumaire an II de la République française, une et indivisible (1).

Désignation dans les enregistrements.	RECETTES			DÉPENSES		
	livres	s.	d.	livres	s.	d.
Porté au Journal du ci-devant caissier sous le Directoire.	805.836	19	11	1.032.575	9	2
A porter au Journal en pièces remises au Receveur principal, par l'ancien caissier sous le Directoire.	"	"	"	20.148	11	"
A porter au Journal par le Receveur principal. . .	137.577	11	10	152.231	5	1

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 797.